

Le 3 avril 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le lundi 3 avril 2017 à 20 h 00, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire formant quorum.

Était également présente Madame Solange Bouchard, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Madame Maude Pichereau.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2017-04-58

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2017-04-59

DÉMISSION DE MADAME MAUDE PICHEREAU DE SON POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS ET EMBAUCHE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Madame Solange Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, souhaite reprendre son poste d'adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Solange Bouchard est en mesure d'assurer la formation de la nouvelle personne qui occupera le poste ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Maude Pichereau, agente de développement et de loisirs à la municipalité, accepte de prendre le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la démission de Madame Maude Pichereau à titre d'agente de développement et de loisirs et embauche cette dernière à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la

municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska. Le conseil municipal l'autorise à signer tous les effets bancaires et autres documents se rattachant à la tâche, à compter de son entrée en fonction.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Madame Louise Hémond, à signer un contrat de travail avec la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Mesdames Louise Hémond, maire et Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, signent la résolution.

2017-04-60

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2017-04-61

NOUVELLE SIGNATAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DES CHAMPS ET DES BOIS DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, en date du 3 avril 2017 :

- autorise Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout effet bancaire, document ou autre à la Caisse Desjardins des Champs et des Bois de Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

- autorise Madame Maude Pichereau à signer la convention d'adhésion pour Accès D à la Caisse populaire Desjardins et à obtenir un code pour l'autorisation du paiement des factures et des remises gouvernementales.

2017-04-62

MODIFICATION DES DROITS D'ACCÈS POUR LES SERVICES EN LIGNE DU PORTAIL MUNICIPAL DU MAMOT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe afin de lui permettre d'utiliser les services en ligne du portail municipal du MAMOT à compter du 3 avril 2017.

2017-04-63

NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE DU PLAN MUNICIPAL DES MESURES D'URGENCE DANS LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska nomme Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme coordonnatrice des mesures d'urgence dans la Municipalité à compter du 3 avril 2017.

2017-04-64

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LES DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSCRIPTION À CLICSÉQR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le nom de Monsieur François Therrien, directeur général et secrétaire-trésorier, soit retiré comme représentant autorisé et responsable des services électroniques dans ClicSÉQR;

QUE Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée, à compter du 3 avril 2017, comme représentante autorisée et également comme responsable des services dans ClicSÉQR ;

QUE Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, à compter du 3 avril 2017, au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin, en remplacement de Monsieur François Therrien.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont elle dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR.

EN CONSÉQUENCE, Madame Louise Hémond, maire et Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus :

Madame Louise Hémond, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, le 3 avril 2017

Madame Maude Pichereau, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, le 3 avril 2017

2017-04-65

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS EN REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska entérine l'embauche de Madame Marie-Ève Blache-Gagné comme agente de développement et de loisirs, à compter du 27 mars 2017 et à raison de 28 heures par semaine, pendant le congé de maternité de Madame Stéphanie Sénéchal.

QUE la Municipalité autorise le maire, Madame Louise Hémond, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Maude Pichereau, à signer un contrat de travail avec l'agente de développement et de loisirs.

2017-04-66

NOUVELLE RESPONSABLE DE LA DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a autorisé Madame Maude Pichereau à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2017;

CONSIDÉRANT QUE Madame Maude Pichereau a changé de poste au sein de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs, à formuler cette demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2017.

2017-04-67

AUTORISATION À PARTICIPER AU RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE Madame Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs, soit autorisée à s'inscrire et à participer au rendez-vous québécois du loisir rural, qui aura lieu à Pohénégamook du 3 au 5 mai 2017, au coût de 105 \$ plus taxes. Les frais de déplacement seront également remboursés.

2017-04-68

AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME AGRI-ESPRIT DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA (FAC)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs, à présenter une demande de financement pour un projet d'immobilisation auprès du programme Agri-Esprit de Financement agricole Canada.

2017-04-69

RÉSOLUTION D'APPUI MUNICIPAL AU PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS KAMOURASKA

CONSIDÉRANT que des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liées à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS, souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus ;

CONSIDÉRANT que plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme;

CONSIDÉRANT que notre municipalité souhaite rendre accessible les loisirs aux citoyens qui la composent ;

CONSIDÉRANT que la mairesse de la municipalité a reçu une présentation du programme au conseil des maires de la MRC le 8 février 2017;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska souhaite voir les municipalités s'engager en ce sens;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'engager la participation de la municipalité dans la diffusion et la promotion du programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25,00 \$.

2017-04-70

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – EXERCICE FINANCIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska approuve le rapport financier de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) pour l'année 2016, déposé par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal pour des revenus de 22 641 \$ et des dépenses de 46 944 \$ produisant ainsi un déficit de 24 303 \$ pour l'année 2016. La contribution de la municipalité correspond à 10% du déficit.

2017-04-71

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2013-9, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Avis de motion est donné par Monsieur Vital Morin qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté le règlement numéro 2017-05 amendant le règlement numéro 2013-9 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

Le conseiller Monsieur Vital Morin présente le projet de règlement relatif à l'amendement du code d'éthique et de déontologie des élus :

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, crée une obligation à toutes les municipalités locales au Québec d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus. Le 10 juin 2016, des modifications apportées à cette loi obligent les municipalités à modifier leur code d'éthique afin d'intégrer une nouvelle obligation.

La modification du code d'éthique concerne l'interdiction à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Également, le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

La présentation du projet de règlement est appuyée par le conseiller Monsieur Marc Landry et acceptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-72

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06
CONCERNANT LES NUISANCES, REMPLAÇANT L'ARTICLE 6
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-4**

Monsieur Claude Lévesque, conseiller, donne un avis de motion de la présentation à une séance ultérieure, du règlement numéro 2017-06, concernant les nuisances, remplaçant l'article 6 du règlement numéro 10-4.

2017-04-73

EMBAUCHE D'UN AIDE-INSPECTEUR MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Monsieur Gilbert Bossé comme aide-inspecteur pour une durée de 24 semaines, soit du 1^{er} mai 2017 au 14 octobre 2017, à raison de 40 heures par semaine. Au besoin, il y aura possibilité de prolongation du contrat.

QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale pour signer le contrat d'embauche.

2017-04-74

**RÉSOLUTION POUR PROCÉDER À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE
CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES AUX ÉTANGS
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2014-03-34 a été adoptée par le conseil municipal le 3 mars 2014 afin que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska procède à une réserve financière au montant de huit mille dollars (8 000\$) pour la vidange des boues aux étangs aérés dans le budget de l'exercice financier 2013, de même que pour les sept prochains exercices financiers, soit jusque pour l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT que le montant de huit mille dollars (8 000\$) pour la vidange des boues aux étangs aérés dans le budget de l'exercice financier 2015 n'a pas été réservé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska procède à une réserve financière au montant de seize mille dollars (16 000\$) pour la vidange des boues aux étangs aérés dans le budget de l'exercice financier 2016.

2017-04-75

**AFFECTATION DU LOCAL DU CERCLE DES FERMIÈRES
UNIQUEMENT À LEUR USAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Sainte-Hélène-de-Kamouraska est organisme dynamique et actif dans sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Cercle des Fermières utilisent le local de façon régulière;

CONSIDÉRANT toutes les heures investies à monter les fils sur les métiers à tisser et la fragilité de ces mêmes fils;

CONSIDÉRANT QUE tout le matériel nécessaire à réaliser les travaux est contenu dans le local qui est prêté au Cercle des Fermières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska réserve le local du Cercle des Fermières uniquement à leur usage.

2017-04-76

ADHÉSION ANNUELLE À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT POUR 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte de renouveler l'adhésion annuelle à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour 2017-2018 et ce, au coût de cent dollars (100,00\$).

2017-04-77

ADHÉSION ANNUELLE AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte de renouveler sa cotisation annuelle au Réseau québécois de Villes et Villages en santé au montant de cinquante dollars (50,00\$) pour l'année 2017.

2017-04-78

RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de quatre-vingt un mille sept cents trente dollars (81 730,00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Marc Landry , il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2017-04-79

RÉSOLUTION RELATIVE AU FOURNISSEUR DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que les frais de téléphonie cellulaire de Rogers (fournisseur actuel de téléphonie cellulaire pour l'inspecteur municipal) sont de 40 \$/mois plus taxes;

CONSIDÉRANT que Vidéotron, fournisseur actuel de téléphonie fixe pour la municipalité, offre le même service au coût de 18,96 \$/mois plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la directrice générale effectue un changement de fournisseur pour le téléphone cellulaire de l'inspecteur municipal.

2017-04-80

ADHÉSION TRIENNALE À LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT que l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska venait à échéance ;

CONSIDÉRANT que les montants à verser dans le cadre de cette entente sont prévus comme suit :

2017-2018 : cent soixante dollars (160,00 \$);

2018-2019 : cent soixante dollars (160,00 \$);

2019-2020 : cent soixante dollars (160,00 \$);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- accepte de verser la somme de cent soixante dollars (160,00 \$) pour l'adhésion à la Croix-Rouge canadienne pour 2017-2018 ;
- mandate le maire, Madame Louise Hémond, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Maude Pichereau, à signer tout document relatif à ladite entente.

2017-04-81

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) impose des distances séparatrices entre la tête d'un puits de forage (pétrolier et gazier) et une source d'eau potable de 500 mètre horizontalement et de 400 mètres verticalement, lesquelles distances semblent très courtes par rapport au risque de contamination;

ATTENDU QU'une mobilisation est en branle à travers les municipalités du Québec pour protéger les sources d'eau potable contre l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent avoir obtenu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant cette séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU l'avis de motion donné par Monsieur Marc Landry, conseiller, à la séance ordinaire du 6 février 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le règlement portant le numéro 2017-04, déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, soit adopté.

2017-04-82

DEMANDE DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Marc Landry

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don à l'organisme suivant:

- Club de motoneige les Loups : **100 \$**
- Baseball mineur : **50 \$**
- Campagne de financement de l'APHK : **50 \$**
- La Traversée : **50\$**
- Fabrique (Fête des Jubilés 2017) : **50\$**

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

Monsieur Paul Thériault amène à l'attention du conseil municipal les augmentations faramineuses accordées aux dirigeants de Bombardier, sujet défrayant les manchettes.

2017-04-83

APPROBATION DES COMPTES

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	10 344.32\$
- Liste des comptes à payer :	90 717.14\$
- Salaires et allocations de dépenses de mars 2017 :	<u>17 176.63\$</u>
TOTAL :	118 238.09\$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de mars 2017.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-04-84

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 21 h.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Madame Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire